



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délai dépassé pour la refonte de la REP pour le bâtiment

Question écrite n° 7967

Texte de la question

M. René Pilato attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les dysfonctionnements persistants de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. Depuis sa mise en œuvre en mai 2023, ce dispositif, instauré par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) dans un objectif de réduction des déchets du BTP, peine à remplir sa mission. Alors que les entreprises sont soumises à des éco-contributions obligatoires, le taux de reprise des déchets de catégorie 2 (bois, plâtre, métal etc.) ne dépasse pas 7 % et la collecte directe sur chantier reste quasi inexistante. Si les points de collecte sont désormais présents sur le territoire, leur accès demeure restreint et ne concerne qu'une part infime des déchets produits. Par ailleurs, les entreprises dénoncent un manque total de transparence dans la gestion des éco-organismes, qui imposent des hausses tarifaires soudaines, sans préavis ni justification, compliquant l'établissement des devis et fragilisant économiquement les artisans et entrepreneurs. Les éco-organismes, qui sont des structures privées, concentrent aujourd'hui des sommes importantes sans contrôle public suffisant, ni garantie d'affectation à des fins opérationnelles. Face à ces défaillances, un moratoire a été annoncé en mars 2025 par Mme la ministre. Toutefois, les premières concertations ont suscité de vives inquiétudes quant à l'ampleur réelle de la réforme envisagée. De nombreux acteurs professionnels redoutent que la « refondation » ne soit purement cosmétique et que les rares avancées en faveur des entreprises soient suspendues. Surtout, Mme la ministre avait annoncé que ces concertations devaient aboutir début mai 2025. Or à la date de juin 2025, aucun retour n'a été officiellement communiqué. Ce retard inquiète légitimement les professionnels et jette un doute sur la volonté réelle du Gouvernement de réformer en profondeur la filière. Aussi, il souhaite savoir dans quels délais concrets le Gouvernement compte rendre publics les résultats de la concertation et quelles mesures il entend prendre pour assurer une refonte ambitieuse de la gouvernance de la REP Bâtiment, incluant les représentants des entreprises artisanales et du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. René Pilato](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7967

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5729